

Plan de relance de l'économie Compétitivité et Exportation

Spécial covid-19 n°1

Vous trouverez ci-après une synthèse des aides résultant du plan de relance de l'économie, en soutien à la compétitivité des entreprises et à l'exportation.

Intitulé de l'aide	Objet et montant	Entreprises éligibles et conditions	Date(s) limite(s)	Interlocuteur	Liens
Aides aux projets structurants pour la compétitivité (PSPC)	L'appel à projets soutient les collaborations structurées entre des acteurs industriels et académiques.	Peuvent composer le groupe participant au projet de recherche et développement structurant : - des entreprises - des laboratoires et établissements de recherche - des centres de formation - toute structure réalisant ou coordonnant des travaux de recherche et développement	Appel à projets ouvert jusqu'au 29 juin 2021	Bpifrance	<u>En savoir plus</u>
Le chèque relance export	Ce dispositif concerne les entreprises exportatrices ou celles qui veulent se lancer dans l'export. Prise en charge à 50 %, dans la limite d'un plafond, d'une prestation d'accompagnement à l'international, y compris digitalisée.	- PME - ETI	31/12/2021	Guichets régionaux de la Team France Export	<u>En savoir plus</u>
La garantie des cautions et des préfinancements	Dans le cadre du plan d'urgence, Bpifrance soutient les entreprises exportatrices face aux conséquences immédiates de la crise, notamment en sécurisant leur trésorerie, et d'assurer leur rebond à l'international après la crise et donc renforce le dispositif "Garantie des préfinancements".	Entreprises dont le contrat export présente des acomptes insuffisants ou des paiements tardifs	Sans date limite	Bpifrance	<u>En savoir plus</u>
L'assurance-crédit-export	L'assurance-crédit export de Bpifrance permet d'assurer des risques, non assurables par le marché privé, au bénéfice des entreprises qui prospectent les marchés à l'exportation et commercialisent des produits et services dont l'origine est majoritairement française.	Toutes les entreprises exportatrices dont la part française dans l'opération d'export est d'au moins 20 %	Sans date limite	Guichets régionaux de la Team France Export	<u>En savoir plus</u>
L'assurance prospection	L'assurance prospection permet la prise en charge d'une partie des dépenses de prospection engagées par l'entreprise qui n'ont pu être amorties par un niveau suffisant de ventes sur la zone géographique couverte.	Sont éligibles les entreprises françaises tous secteurs (hors négoce international) dont le chiffre d'affaires est inférieur à 500M€ avec au minimum un bilan de 12 mois	Sans date limite	Guichets régionaux de la Team France Export	<u>En savoir plus</u>